

le 27 janvier 2015

Information aux Remaudiérois

LETTRE OUVERTE À MADAME LE MAIRE

VERITAS TEMPORIS FILIA EST

"la vérité se manifeste avec le temps"



Mairie, fermeture le lundi et le samedi matin... abandon du service public ?

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

Nous nous interrogeons sur les projets de réalisation de cette mandature.

Les Remaudiérois n'attendent pas de votre part une longue litanie accusatrice sur notre travail durant notre mandat de 2008 à 2014.

Ils souhaitent essentiellement que cette commune, comme les autres, fonctionne bien et dans la transparence.

Qu'en est-il ?

Le si peu de décisions qui ont été prises se sont faites, sans débat, en conseil municipal.

Quel débat public concernant la venelle à l'arrière de la rue d'Anjou ?

Une dame âgée de 87 ans se trouve privée de l'accès de son véhicule à sa propriété à la suite de la pose d'un claustra fermant l'un des accès à la venelle, alors qu'existait depuis des générations et certainement depuis plus de 30 ans un droit de passage. Force est de constater que cet acte unilatéral qui cause un trouble de jouissance manifeste à cette citoyenne de notre commune est le fait d'une élue de votre majorité municipale et de son voisin. Nous savons que la justice est saisie. Sa décision nous permettra de savoir si cette élue défend l'intérêt général de ses concitoyens ou ses intérêts privés.



VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE SUPPRIMER LE REPAS DES ANCIENS.

C'est là tout l'intérêt que vous portez aux personnes âgées de notre collectivité ?



Tout ce que nous avons entendu lors de la réunion publique d'un membre du CCAS : "à croire que les anciens sont vraiment dans la mendicité s'ils attendent un repas par an".

Sur le plan humain, il est pourtant facile de comprendre que c'est un moment de rencontre, d'échange pour nos aînés, un moment de convivialité.

Il paraîtrait que vous envisagez de nouvelles « options ».

Pour l'instant elles ne se manifestent qu'à l'état d'intention fort imprécise.

Quant au projet de fusion au sein de la CCLD, vous avez gelé tous les projets de construction de logements susceptibles d'augmenter le nombre de concitoyens ce qui aura pour conséquence de réduire la représentation de la Remaudière dans le projet futur de la nouvelle collectivité, réduisant nos habitants à la figuraton et sans défense face à des projets nuisibles.

LA PREFECTURE DÉMENT VOS PROPOS DE MISE SOUS TUTELLE

NOTRE RENCONTRE avec Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, rencontre que nous avons sollicitée, nous permet de saisir toute l'ampleur de votre incapacité à gérer notre commune.

Vous déclarez la commune sous tutelle préfectorale et nous apprenons, ce dont nous nous doutions, qu'il n'en est rien. **ELLE NE L'A JAMAIS ÉTÉ** et pour cause, nous l'avons très bien gérée et nous sommes à la disposition de la Cours Régionale des Comptes qui, nous l'espérons, interviendra afin que LA VÉRITÉ SE MANIFESTE ENFIN.

En fait, vous avouez votre incapacité à gérer notre commune, alors que vous avez sollicité les suffrages de nos concitoyens pour ce faire. Ils peuvent désormais prendre la mesure de la confiance qu'ils vous ont accordée.

Votre inaction depuis votre élection s'est bornée à réduire à néant le plan de développement initié par la précédente mandature en vous répandant en médisances auprès des médias locaux.

Ce qui fait la qualité d'un maire c'est de créer et d'animer une dynamique communale avec son équipe en s'entourant des compétences nécessaires.

Ce que nous voyons depuis votre élection c'est une équipe municipale qui se recroqueville dans son inertie.

Inertie et ragots.

Vous écrivez que vous n'avez pas l'argent pour louer une nacelle servant aux illuminations de Noël ?

Elle est prêtée gratuitement chaque année par un Remaudiérois.

Un élu, qui plus est un maire, doit être digne de sa fonction et ne pas sombrer dans les ragots et les contre-vérités.

DÉMISSION DEVANT VOS RESPONSABILITÉS.

Nous avons un cabinet d'expertise en finance publique qui assistait la commune.

Il vous a quitté.

Nous avons embauché une secrétaire en gestion, agent de catégorie C. Elle travaillait à la mairie du Cellier et étant très compétente, les élus de cette commune ont regretté son départ.

Elle aussi vous a quitté.

Le résultat, inertie et sabotage de la salle-bibliothèque.

Témoignage recueilli : "vous ne comprenez rien à la finance publique mais le pire, c'est que vous ne voulez pas comprendre".

Vous avez choisi d'embaucher un cadre A dans le domaine juridique. Son coût annuel de 34 € par habitant correspond au remboursement annuel d'un prêt de 500 000 € sur 15 ans au taux de 2,8 %.

Ce cadre A suffira-t-il à combler les conséquences de votre incurie désormais avouée au représentant de l'État ?

Vous critiquez le financement de la salle-bibliothèque.

Mais, sachez le, si nous n'avions pas obtenu un prêt sur 25 ans, nous n'aurions tout simplement pas fait cette salle, tout comme un couple qui ne construit pas sa maison si l'annuité est trop forte.

Votre critique est nulle et non avenue.

Le taux de 4,9 % sur 25 ans était un taux convenable à l'époque de sa signature.

Et nous avons choisi la sécurité pour ce prêt. Des collectivités ont accepté des prêts indexés sur le franc suisse. Ces prêts toxiques peuvent monter à 30 % d'intérêt. Notre expertise dans le monde de l'entreprise nous a permis d'optimiser le financement dans une dynamique globale de développement.

Très clairement, la salle a une surface optimisée de 1072 mètres carrés, un plan de financement valide, avec l'argent suffisant (en atteste le panneau avec les subventions attribuées installé devant la salle) confirmé par toutes les études réalisées.

Depuis quand accorde-t-on des financements à des projets non viables ?

C'est accuser d'incompétents l'ancienne équipe mais aussi nos partenaires, banque, DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) services de l'État, Conseil Général, etc.

Avec vos adjoints vous présentez une estimation des aménagements aux montants tellement élevés qu'ils en sont ridicules. Vous omettez de préciser que l'aménageur des futurs lotissements nous accompagnait financièrement dans ces aménagements.

Mais là encore tous nos anciens partenaires sont aujourd'hui... dubitatifs face à ce vide communal.

Votre hostilité jamais cachée contre cette salle-bibliothèque finit de la torpiller.

Ce qui nous inquiète, nous anciens élus qui aimons notre commune et qui sommes des contribuables, ce sont les conséquences désastreuses de l'abandon des commandes de cette commune, qui, tel un avion sans pilote risque le crash.

QUE VONT DEVENIR CES SUBVENTIONS ?



LIBELLE	MONTANT TOTAL
DETR - Etat	37 500 €
Fonds de solidarité Communale	396 200 €
C.D.T. 2013 - 2015	100 000 €
Réserve parlementaire	40 000 €
Fonds de concours CCLD	150 000 €
DRAC	105 482 €
	38 246 €

Des compétences sont nécessaires pour diriger. Là, vous ne contrôlez plus rien, vous laissez à l'abandon la salle-bibliothèque et vous voulez faire oublier la démagogie de vos promesses électorales.

Vous mettez en difficulté les entreprises qui nous faisaient confiance.

Vous dépensez l'argent public dans des frais d'avocat.

Quels montants seront perdus en indemnisation des entreprises, puisque les retards, voire les abandons donneront lieu à indemnités ?

Quel coût pour cet échafaudage bloqué dans le chantier durant des mois ?

Échafaudage que nous avons mutualisé entre 2 entreprises afin d'optimiser son coût.

Vous privez la commune de subventions... et devrez-vous rembourser celles déjà versées ?

Vous voulez annuler des contrats liés à des appels d'offre que nous avons durement négociés.

Tout cela donne une image désastreuse de notre commune.

Les concerts de Noël et de fin d'année, aux locations payantes, qui auraient apporté des rentrées d'argent à la commune n'ont pas eu lieu. L'attractivité permise par cette salle, devant notamment attirer de nouveaux habitants, est enterrée. C'était un outil au service du tourisme et de l'économie. Les traiteurs attendaient cette salle permettant de servir un nombre de couverts optimisé. Cette salle-bibliothèque devait être le moteur de la Remaudière pour éviter une cité dortoir.

Sans développement, vous allez mettre la commune en difficulté financière et vous accuserez l'ancienne équipe...

Des classes fermeront. Les commerces et les services ont besoin de croissance, sinon ils ne s'installeront pas à la Remaudière.

La cité dortoir vous la vouliez, vous l'aurez.

De plus, vous générez un climat délétère dans cette commune qui s'amplifie par les propos d'individus qui répandent rumeurs et calomnies à notre endroit, mettant en cause notre probité. Nous mettons donc en garde ceux qui profèrent de telles accusations. **La loi punit de tels comportements et nous entamerons avec notre avocat les poursuites nécessaires.**

En conclusion, ce que nous constatons simplement c'est que vous avez démissionné de vos responsabilités, car démissionner tout court vous aurait renvoyée devant vos électeurs.

Les élus du mandat précédent :

Alan Coraud, Jean-Claude Audubon, Karin Ponte, Mady Diallo,

Dominique Merlaud, Maxime Bonin, Betty Fruchard, Mickaël Étourneau

